

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 16 DÉCEMBRE 2020 À 20h15**

**PROCES-VERBAL No 373**

<b>Présents</b>	Mmes Christine HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, président, Kevin POLTE, M. Mathurin RAMU, Gauthier RAUSIS, Stéphane TODESCO, Johannes Potter VAN LOON et Pierre VUISSOZ.
<b>Excusé</b>	Raphaël GENECAND
<b>Assistent à la séance</b>	Mme Anne ZOLLER, Maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

**Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2020
- 2) Communications et propositions du bureau du Conseil municipal
- 3) Communications et propositions de la Mairie
- 4) Rapport de la commission « entretien – sport » du 17 novembre 2020
- 5) Rapport de la commission « urbanisme – aménagement » du 19 novembre 2020
- 6) Rapport de la commission « sociale-accueil-culture-manifestation » du 23 novembre 2020
- 7) Rapport de la commission « développement durable » du 25 novembre 2020
- 8) Rapport de la commission « finances » du 6 décembre 2020
- 9) Délibérations
  - a. Fondation EMS Mandement – Construction IEPA (ancienne cave de Genève)
  - b. Fondation EMS Mandement – désignation organe de contrôle et président
- 10) Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
- 11) Dossiers en cours – questions et remarques
- 12) Divers et propositions

**Le président** ouvre la séance et salue les membres présents.

**1. Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2020**

**Le procès-verbal du 11 novembre 2020 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**Le président** lit la lettre de démission de M. Raphaël Genecand :

« Monsieur le Président du conseil municipal,

Membre du conseil municipal de Dardagny, depuis le 1 juin 2020, occupant les commissions : Enfance, Développement durable, Sécurité, Communication. Je vous informe, par la présente, de ma démission de mon poste de conseiller municipal.

Ma démission est motivée par les raisons suivantes :

Mes activités annexes à mon rôle de conseiller municipal me prennent beaucoup de temps, et je ne peux pas assurer un réel engagement envers ma fonction, il est donc préférable de ne pas continuer.

Je vous remercie de prendre acte de ma démission à compter de la réception de cette lettre.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président du conseil municipal, l'expression de ma haute considération.

Cordialement,

Raphaël Genecand »

**Le président** présente également, au nom du Conseil municipal, ses condoléances à M. Wyss ainsi qu'à sa famille à la suite du décès de sa maman.

### **3. Communications et proposition de la Mairie**

- **Mme Zoller** note que, lors du dernier Conseil municipal, une question a été posée sur la fermeture de l'usine d'incinération de Bellegarde-sur-Valserine. Le directeur de l'usine Sidefage, Alain De Barros, et le responsable opérationnel des SIG ont répondu que la commune de Dardagny ne sera pas concernée par le passage de camions. Les départs auront lieu depuis Etrembières jusqu'à Bernex en passant par l'autoroute et la douane de Bardonnex. Entre 10'000 à 15'000 tonnes de déchets seront ainsi accueillies aux Cheneviers, ce qui correspond à environ 450 à 1'000 voyages durant les six mois que vont durer ces mouvements. Cela représente également 1 à 2 % des trajets globaux des camions en direction des Cheneviers.
- Concernant le parking provisoire CFF à La Plaine, les CFF ont versé le montant de Fr. 70'000.-, défini suite à la signature de la convention, couvrant la fin des travaux, les candélabres sur le P+R et, lorsque la décision aura été prise, du désagrégement du parking. Quant aux travaux de la rampe CFF rejoignant la route de Challex jusqu'au P+R, ils ont débuté le 30 novembre et devraient être terminés pour la fin mars 2021, mais cela dépendra de la météo. Il faut encore signaler qu'un escalier provisoire avec éclairage a été installé.
- L'APA pour la zone de loisirs a été déposée au début décembre, mais il ne devrait pas y avoir de retour à ce sujet avant le mois de janvier.
- En ce qui concerne le bâtiment du stade du moulin, les travaux avancent selon le plan et les coûts sont pour l'instant parfaitement maîtrisés. Par contre, l'entreprise Senalada a relevé le non-sens de poser des panneaux thermiques sur le toit. En effet, ces panneaux devraient être couverts durant les périodes les plus chaudes, c'est-à-dire en été, quand les activités de football n'ont pas lieu. Suite à cette remarque, une séance a été organisée avec l'architecte et Solar Control. Il se trouve que la situation est un peu compliquée vu les autorisations délivrées pour ce projet et du fait que, de leur côté, les architectes aimeraient conserver la ligne esthétique du bâtiment.

Pour l'accompagner dans cette démarche, la commune a mandaté M. Barcellini de Yellowprint qui gère déjà contractuellement les panneaux solaires au CHAD. Des discussions sont ainsi en cours pour valider la meilleure stratégie, notamment par rapport à la surface de toit et aux modifications acceptables dans le cadre des autorisations actuelles. L'OCEN va être contacté rapidement à ce sujet.

Il faut savoir que la surface du toit est de 370 m<sup>2</sup> et il pourrait donc être intéressant d'augmenter la surface de panneaux installés par rapport au 28 m<sup>2</sup> de panneaux thermiques prévus dans l'autorisation. La solution intermédiaire proposée par l'ingénieur de Senalada serait d'installer des panneaux hybrides, mais elle n'est pas forcément validée par M. Barcellini parce que ceux-ci n'ont pas le même rendement thermique que des panneaux thermiques ni le même rendement photovoltaïque que des panneaux photovoltaïques. En fonction des modifications qui seront autorisées par l'OCEN et du coût qui sera engendré, il faudra éventuellement que le Conseil municipal se prononce à nouveau. Toutefois, par rapport aux calculs effectués à ce sujet, l'idée est de pouvoir compenser l'amortissement des panneaux devant être installés par l'injection de l'énergie dans le réseau.

Il faut savoir qu'un panneau thermique coûte environ Fr. 2'000.- le m<sup>2</sup> et un panneau photovoltaïque Fr. 400.- le m<sup>2</sup>. En fonction de ce qu'il sera possible de faire, une augmentation de la surface de panneau ne nécessitera donc pas forcément de revenir vers le Conseil municipal. **Mme Zoller** précise que l'amortissement des panneaux photovoltaïques au CHAD représente Fr. 60'000.- par année et que le revenu pour l'énergie injectée dans le réseau est, sur les 5 dernières années, de Fr. 68'000.-. Il pourrait ainsi être intéressant d'augmenter la surface de panneaux solaires sur ce toit. Néanmoins, cela va aussi dépendre du canton qui avait demandé la mise en place d'un toit végétalisé.

**Mme Zoller** signale que la commune a donc un délai d'un mois et demi pour prendre une décision. Pour ne pas devoir retarder le chantier, à fin janvier, il faudra avoir acté ce qui va être fait sur le toit de ces vestiaires. **Mme Zoller** précise que l'exécutif a appris, lors de la présentation du plan carbone par les SIG, que ceux-ci pourraient apporter leur aide à la commune sur ce dossier.

- La deuxième édition de « la nuit est belle » est prévue le 21 mai 2021.
- Après un peu plus de 6 mois de fonctionnement depuis le début de la législature, il semble y avoir un léger malaise dans le fonctionnement entre le délibératif et l'exécutif. La séance informelle d'information qui était initialement prévue n'a pas pu avoir lieu, mais il apparaît nécessaire de l'organiser maintenant. La date pour cette séance a été fixée au 26 janvier en soirée. Quelqu'un d'extérieur à l'exécutif et au Conseil municipal viendra présenter les rôles des uns et des autres. Cela sera également l'occasion pour les conseillers municipaux de poser leurs éventuelles questions concernant le fonctionnement des institutions.
- **Mme Zoller** remercie tous les conseillers municipaux présents pour la mise en place des décorations de Noël.
- **Mme Bovy** rappelle que Dardagny est une commune pilote dans le cadre d'Eco21. Il s'agit de mettre en place un outil permettant aux communes de réaliser le bilan carbone de leurs installations et bâtiments. En principe, cet outil sera présenté aux communes en février 2021.

Dans le cadre d'Eco21, les SIG ont présenté un plan d'action de ce qui pourrait être mis en place et des subventions dont la commune pourrait bénéficier à ce titre, mais c'est encore en chantier.

- Concernant la 5G, il y a actuellement deux procédures pour la mise en place d'antennes 5G sur la commune. Il y a d'abord l'antenne Swisscom sur la parcelle Firmenich à La Plaine. Il faut savoir que, en octobre 2020, Swisscom a reçu un refus d'autorisation et a fait recours au Tribunal administratif de première instance. Le 26 novembre, le TAPI a demandé à la commune si elle voulait participer à la procédure et présenter ses observations. C'est dans le cadre de l'étude du dossier que l'exécutif a constaté que le Conseil municipal s'était déclaré favorable au soutien du moratoire lors de sa séance du 15 avril 2019 et que, le 29 avril 2019, Monsieur le Maire a signé un préavis favorable pour cette antenne. La commune n'est donc pas dans une situation très à l'aise. Maintenant, l'exécutif a confié ce dossier à Me Jean-Marc Siegrist.

Il y a également l'antenne Sunrise à La Plaine sur la parcelle se trouvant au bout du pont quasiment en face du café de la Poste. Sunrise a reçu un refus d'autorisation et a fait un recours le 18 novembre 2020. Le 10 décembre suivant, le TAPI a demandé si la commune voulait participer et présenter ses observations. **Mme Bovy** indique que, dans ce dossier, il n'y a pas de préavis communal parce qu'il y a une enquête publique. Elle précise qu'elle ne dispose pas des résultats de cette enquête publique. L'exécutif a aussi transmis ce dossier à Me Siegrist. Ce choix a été fait en raison du fait qu'il existait déjà un dossier lié à l'antenne Salt située à la sortie du village de Dardagny sur la route de Malval. **Mme Bovy** rappelle que Salt a reçu l'autorisation d'installer son antenne, mais elle lui a été accordée en 2018 à une époque où l'on ne parlait pas de la 5G. Cela étant, l'installation de cette antenne avait été contestée par la commune, par Patrimoine Suisse et par Patrimoine Suisse Genève pour des motifs

essentiellement esthétiques et liés au plan de site. Cette procédure avait ainsi été confiée à Me Siegrist, mais elle est actuellement suspendue parce que Salt est à la recherche d'une solution ou d'un arrangement.

En résumé, la procédure pour l'antenne Salt est suspendue. Quant aux deux autres procédures concernant des antennes 5G, respectivement de Swisscom et Sunrise, elles font l'objet de recours et la commune fera valoir ses arguments.

- **Mme Hutin Zumbach** transmet les remerciements des enseignantes et des enfants des écoles de la commune qui ont beaucoup apprécié les marmites qu'ils ont reçues vu que la fête de l'Escalade a malheureusement dû être annulée.
- Les cours de natation ont repris pour le moment.
- L'entreprise en charge des travaux au carrefour de La Plaine est en train d'enlever toutes les emprises sur la route pour la pause qui interviendra du 19 décembre 2020 au 25 janvier 2021.

Dans le cadre de ces travaux, la commune a écrit un courrier à l'office cantonal du génie civil et aux TPG concernant le ralentisseur situé au niveau de l'école. Ce seuil est très arrondi et n'a aucun effet pour ralentir les voitures, or on avait toujours dit à la commune que ce seuil serait rehaussé. Lors de l'une des dernières réunions de chantier, la commune a été informée de l'impossibilité de mettre en place un tel seuil. Les normes de sécurité des TPG par rapport aux voyageurs exigent en effet une pente maximum de 5 %. La commune a alors écrit pour exiger d'avoir un seuil permettant d'avoir un effet concret pour ralentir les voitures. Il n'y a pas encore eu de réponse formelle, mais il semble qu'il sera très compliqué d'avoir un seuil plus haut. En revanche, il y aurait des moyens techniques pour créer des angles plus acérés et avoir une pente plus raide. Le dossier est en cours et **Mme Hutin Zumbach** assure qu'elle ne lâchera pas.

- L'installation du terrain synthétique est terminée. Il a été inauguré par les enfants qui transmettent leurs remerciements. Ce terrain est déjà largement utilisé.
- Une séance a eu lieu avec l'office cantonal du génie civil concernant le carrefour devant l'église à La Plaine. La commune avait fait une demande pour obtenir un giratoire à cet endroit. Un rendez-vous a été organisé sur place. Il s'avère toutefois compliqué de mettre un giratoire à cet endroit. Le plan proposé par la commune montrait un giratoire dont le diamètre n'est pas assez important, or il doit faire au minimum un diamètre de 35 mètres pour des questions de sécurité routière et d'angle de braquage des véhicules, notamment pour les camions et les véhicules agricoles. D'après les discussions avec l'ingénieur, il y aurait d'autres possibilités, mais on comprend qu'il n'y a pas de volonté de l'État de faire un giratoire à cet endroit. Cela coûte trop cher et cet endroit n'est pas référencé comme un point noir en termes de dangerosité. Sans lâcher cette piste, les discussions vont se poursuivre pour voir comment sécuriser ce carrefour, notamment le passage piétonnier. Il faut voir que le giratoire n'amènerait rien par rapport au passage piétonnier.

On se rend compte que la commune doit être proactive dans ce dossier, évoquer ses préoccupations et ses difficultés et faire des propositions. Une réunion est prévue prochainement avec un représentant de l'office cantonal du génie civil qui est ouvert à la discussion et à aider à trouver des solutions. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette discussion que la question des seuils a été abordée et qu'il a été possible d'avoir des informations sur les angles et la manière de réaliser ces seuils.

- La problématique des bandes cyclables a été abordée. On se rend toutefois compte qu'il y a beaucoup de normes et que beaucoup de dispositifs mis en place dans le canton ne sont pas conformes à la législation. Cela rend donc compliqué de se référer à ce que l'on a pu voir ailleurs. La problématique de la zone 30 a aussi été abordée. En résumé, tout cela va être rediscuté et travaillé à partir de l'année prochaine.

#### **4. Rapport de la commission « entretien – sport » du 17 novembre 2020**

**M. Ramu** précise qu'il était présent lors de cette séance, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport.

**M. Van Loon** note, au point 2 du rapport, que la commission propose d'accepter les travaux indiqués. Il demande s'il est prévu de passer par des devis ou s'il s'agit de signer un chèque en blanc puisque la commission propose au Conseil municipal d'accepter les travaux indiqués sans qu'il soit fait référence à des devis.

**M. Vuissoz** précise que les travaux urgents avaient déjà fait l'objet de devis.

**Mme Vanoncini** relève, par rapport au château de Dardagny, qu'il reste environ Fr. 20'000.- à disposition de la commission, mais elle aimerait savoir si c'est sur le budget 2020 ou sur le budget 2021.

**M. Vuissoz** explique que, pour l'éclairage des classes, cela avait été pris sur le budget 2020. Il y a toutefois la question des autorisations nécessaires pour réaliser ces travaux.

**Mme Hutin Zumbach** indique que la commission avait commencé à travailler sur ces questions d'éclairage dans les classes profitant d'utiliser le budget de l'année 2020 étant donné qu'il restait de l'argent. Il y a néanmoins une petite problématique par rapport à ces travaux prévus. En effet, le château et les alentours étant classés, aussi bien au niveau cantonal que fédéral, il n'est pas si facile d'intervenir dans cet espace. L'exécutif a eu une réunion avec la conservatrice cantonale qui a confirmé qu'il n'est pas possible d'intervenir dans le château sans demander une autorisation. Cela complique ainsi la donne par rapport aux projets prévus. Un retour sera fait prochainement à ce sujet à la commission « entretien - sports ». De toute façon, une réunion est prévue au château avec la conservatrice cantonale, le 13 janvier 2021. Cela sera l'occasion d'aborder la problématique du petit entretien nécessaire pour l'amélioration des classes et de l'entretien courant. Cela étant, l'idée serait de pouvoir utiliser ce budget 2020 pour améliorer l'éclairage dans les classes.

Une autre problématique en lien avec l'éclairage est le fait que la commune attend aussi un audit global sur la manière de gérer l'éclairage sur la commune. L'entreprise qui s'en charge a confirmé qu'elle est labellisée Eco21 et qu'elle a toutes les données en main. Cela étant, tout est en stand-by pour le moment, que cela soit pour l'office du patrimoine et des sites et pour le dossier Eco21.

**Mme Vanoncini** relève que, au point 3, il est mentionné le résultat de l'étude de DigitalRoad. Elle aimerait des précisions à ce sujet.

**Mme Hutin Zumbach** explique que c'est un projet qui a été utilisé sur le budget 2020 et qui a été initié jusqu'avant qu'elle arrive à l'exécutif. Cette entreprise DigitalRoad est en train de faire une étude sur l'état des routes dans toute la commune. Cela permettra d'avoir une vision précise de l'état des routes de la commune. La commission et l'exécutif pourront ainsi travailler sur une priorisation des travaux à faire. L'exécutif a ainsi trouvé pertinent de mandater cette étude sur un budget disponible en 2020.

**Mme Zoller** signale qu'il n'y a, actuellement, aucun référencement des routes communales, si ce n'est dans un plan à la mairie. Pour planifier au mieux les travaux, il fallait donc avoir des informations plus précises. L'objectif initial de cette numérisation des routes est ainsi de référencer toutes les routes avec leur longueur et leur largeur. Cela permettra d'avoir un état des lieux précis des routes grâce à une caméra qui va « lire » la route et définir l'état des tronçons. Cela permettra ensuite à la commission des routes de planifier les travaux en connaissant les surfaces de traitements et les types de problématiques. Il sera également possible de demander des devis sur des bases très précises.

**Mme Monney** constate, par rapport aux travaux en cours à la salle polyvalente, que cela ne serait finalement pas une fresque de M. Hans Erni. Elle aimerait donc savoir ce qui va être fait maintenant concernant cette fresque.

**M. Vuissoz** répond que cette fresque n'est malheureusement pas de Hans Erni, mais elle est quand même reconnue par Pascal Seni. Il est ainsi intéressant de la garder. D'ailleurs, des spécialistes sont venus parce qu'il serait intéressant de la nettoyer. La commission a déjà reçu un devis à ce sujet, mais elle doit encore décider ce qui va être fait.

**Le rapport de la commission « entretien – sport » du 17 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

#### **5. Rapport de la commission « urbanisme – aménagement » du 19 novembre 2020**

**M. Polte** rappelle que le Conseil municipal avait validé la proposition de la commission de choisir des modèles de bancs en béton et en bois comme ceux que l'on trouve déjà sur la commune. Entre-temps, la commission a reçu M. Dörig qui lui a parlé de l'atelier dans lequel il travaille. L'aspect social et durable de celui-ci a séduit la commission qui propose donc de revenir un peu en arrière et de voir quels sont les projets proposés par M. Dörig en matière de bancs.

Concernant l'abribus de la gare, il fallait lire que la commission propose à l'unanimité de mandater des entreprises et non qu'elle « décide » de le faire.

**M. Todesco** aimerait savoir comment on a pu arriver à un tel problème avec les panneaux thermiques du stade. Il demande si les architectes n'avaient pas pensé à cela.

**Mme Zoller** explique que, lorsque la construction a débuté le 2 juin 2020, le groupe de suivi n'avait pas connaissance du fait qu'il fallait couvrir les panneaux thermiques. Pour Mme Zoller, par rapport aux discussions qui avaient eu lieu lors de la précédente législature, il s'agissait de panneaux photovoltaïques. Au début des travaux, quand elle a demandé comment cela se passerait pour la réinjection de l'électricité dans le réseau, ses interlocuteurs ont semblé surpris et ont répondu qu'il s'agissait de panneaux thermiques. C'est à ce moment qu'a été évoqué le fait qu'il fallait couvrir ce type de panneaux. Il faut également savoir que, au printemps, l'entreprise Senalada a alerté à ce sujet les architectes lorsqu'ils étaient encore en attente de l'autorisation de l'OCEN pour le village provisoire. Les architectes ont alors demandé à l'entreprise Senalada de lever le pied au niveau des contacts qu'elle prenait, mais ils ne sont pas revenus vers elle. Au bout d'un certain temps, l'entreprise Senalada a donc décidé de s'adresser directement au groupe de suivi.

**Mme Zoller** indique que c'est un projet qui aurait dû être traité dans le cadre du projet de mise en place du stade. Il aurait ainsi fallu que ses prédécesseurs engagent une vraie démarche écologique, notamment en n'ayant pas recours au gaz. Au final, il y a eu le démarrage du projet qui a été autorisé. Cela étant, tout va être fait maintenant pour diminuer l'empreinte fossile de ce bâtiment sur la base d'un dossier qui avait été mené et autorisé lors de la précédente législature.

**Le rapport de la commission « urbanisme – aménagement » du 19 novembre 2020 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.**

#### **6. Rapport de la commission « sociale – accueil – culture – manifestations » du 23 novembre 2020**

**Mme Vanoncini** demande s'il serait possible d'installer des LED plutôt que des néons dans le local des pompiers et de ne pas prévoir un éclairage permanent pour l'extérieur.

**Mme Jaquier** confirme qu'il est prévu de mettre des LED ainsi que, probablement, un éclairage qui s'allume dès que quelqu'un arrive.

**Mme Vanoncini** pense également que l'on pourrait parler d'une balade culturelle plutôt que d'une « balade des artistes ». L'aspect culturel englobe en effet une thématique plus large, y compris par exemple une librairie.

**Mme Jaquier** estime qu'il n'y a pas de souci. Elle explique qu'il existe déjà la balade des bornes. Il y a également la balade des Capites qui a été identifiée. Maintenant, il y a le souhait de faire une balade des artistes ou une balade peut-être plus culturelle, mais l'idée était quand même de pouvoir rencontrer les artistes dans leur situation d'artiste. Cela étant, la commission n'était pas fixée sur le titre. Avant tout, il faut identifier les artistes de la commune et voir si cela peut ensuite être couplé avec des lieux culturels ou, par exemple, avec un concert dans le temple.

**M. Van Loon** a compris que l'on parle d'une balade des artistes parce que l'idée est de recenser les artistes reconnus de la commune. Pour lui, c'est donc un titre qui convient tout à fait.

**Mme Jaquier** confirme que, à la base, l'idée était la présence, sur la commune, de nombreux artistes qui créent des œuvres. D'ailleurs, cela posait la question de savoir ce que l'on inclut dans la définition d'artiste.

**Mme Robert** a une question, par rapport au point 3, sur la pertinence de l'acquisition de cette œuvre. Vu la crise économique et la situation sanitaire, elle se demande si la commune doit faire, maintenant, une acquisition de ce type.

**Mme Jaquier** estime que la situation actuelle est regrettable. Cela étant, la commune a mis beaucoup de moyens pour y faire face et cette idée de balade apporterait aussi un soutien aux artistes comme le prévoit le plan COVID. D'ailleurs, cela a été demandé par Monsieur le conseiller d'État Apotheloz qui a fait un vibrant appel, notamment aux communes, pour soutenir les artistes qui ont aussi besoin de vivre.

**M. Todesco** pense que la borne se situant dans le camping de l'Allondon doit être, sauf erreur, la borne n° 136, la borne n°1 étant à Chancy. Il faudrait vérifier cela.

**Mme Hutin** indique que cette borne a été évoquée comme étant la borne n° 1 pour être la première borne qui se trouve sur le territoire de la commune et non pour être la borne qui porte le numéro 1.

**M. Vuissoz** précise que la borne se trouvant au camping de l'Allondon est sur le territoire de Satigny.

**Mme Jaquier** indique que tous ces éléments vont être vérifiés dans le cadre de la conception de ce tracé.

**Mme Schlipf** va refuser le rapport encore une fois. Elle espère pouvoir en apprendre un peu plus, notamment savoir plus précisément ce qui peut être dit en commission ou au Conseil municipal. En effet, cette situation n'est pas très claire. **Mme Schlipf** n'est pas d'accord avec tout ce qui n'a pas été protocolé dans le rapport. Elle précise toutefois que sa décision n'a rien à voir avec sa conclusion en termes d'achat ou non. C'est simplement le fait de ne pas avoir eu un protocole correct.

**Le rapport de la commission « sociale – accueil – culture – manifestations » du 23 novembre 2020 est approuvé par 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.**

## **7. Rapport de la commission « développement durable » du 25 novembre 2020**

**M. Todesco** aimerait avoir des explications sur le modèle de gourde en verre qui a été choisi, notamment par rapport à la question de sa solidité.

**Mme Vanoncini** explique qu'il existe plusieurs solutions au niveau des gourdes. On peut tout d'abord choisir de l'inox. Sachant qu'il vient forcément de Chine, cela écarte toutefois ce choix. En effet, même s'il est durable, ses conditions d'extraction et de voyage ne sont pas durables. Deuxièmement, le choix de gourdes en plastique n'était pas possible parce que cette matière vient d'une source pétrolière non renouvelable. Il restait donc le choix entre le verre et une matière semblable à du plastique, mais faite à base de sucre. Cette dernière solution n'a toutefois pas paru extraordinaire. Il restait donc le verre qui est un matériau fabricable en Europe. Le modèle proposé est ainsi fabriqué en Italie. De plus, le verre est également renouvelable indéfiniment. C'est pour ces raisons que le choix s'est porté sur le verre et non sur d'autres matériaux. Il faut encore préciser que ces gourdes en verre sont faites pour être transportables. Même si elles peuvent se briser au cas où elles chutent de haut, elles auront tout de même une housse pour les protéger. Enfin, une gourde en verre est également le type de gourdes qui est le plus facilement nettoyable.

**M. Todesco** note que SIGG propose des gourdes en aluminium recyclé. Il demande si une telle solution a été considérée.

**Mme Vanoncini** répond que la commission n'a pas considéré la solution d'une gourde en aluminium. C'est un matériau délicat qui, s'il ne se casse pas, se cabosse néanmoins très facilement. De plus, le recyclage de l'aluminium consomme une quantité d'eau phénoménale. La commission a donc fait le choix de retenir une gourde en verre. Après avoir pris du temps pour réfléchir sur ce dossier, elle a décidé de choisir une marque suisse et un matériau durable.

**Mme Bovy** précise que, depuis la séance de la commission, elle a reçu le devis des racks à vélo qui ont été commandés ce matin. Ils seront donc installés en janvier.

**Le rapport de la commission « développement durable » du 25 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## **8. Rapport de la commission « finances » du 6 décembre 2020**

**M. Todesco** préside maintenant la séance.

**M. Guyot** répond volontiers aux éventuelles questions, notamment concernant le règlement sur le financement du voyage de législature que les conseillers municipaux ont reçu.

**Mme Vanoncini** aimerait des informations supplémentaires sur les bons dont il est question dans le rapport et sur la manière dont ils vont être mis en place.

**M. Guyot** doit dire que le groupe de travail a beaucoup travaillé sur ces bons. Au niveau de la manière dont les choses se sont déroulées, **M. Guyot** a d'abord envoyé un e-mail à toute la commission pour savoir si elle était d'accord avec le principe de constituer un groupe de travail, mais également de donner ces bons avant Noël. Suite à cela, les retours de la commission ont été favorables à ce que le principe de ces bons soit voté ce soir par le Conseil municipal et à ce qu'ils soient rapidement effectifs. Le but était d'aller vite pour que les citoyens et les commerçants puissent en bénéficier assez rapidement. **M. Guyot** propose ainsi au Conseil municipal d'accepter le rapport y compris le fait d'acter la distribution de ces bons.

Concernant les commerçants, le groupe de travail et la commission ont décidé de ne faire aucune discrimination. Les bons seront ainsi valables auprès de tous les commerçants de la commune pour autant qu'ils décident de les accepter. Concernant le financement, c'est un coût qui n'avait pas été prévu dans le budget 2020. Il a toutefois été possible de trouver 4 à 5 sources de financement via des postes comptables qui étaient au budget. Il a aussi été question de discuter avec la commission « sociale - accueil - culture - événements » au cas où il serait nécessaire d'utiliser un poste comptable au niveau social pour cela. La présidente et la vice-présidente de la commission « sociale - accueil - culture - événements » ont répondu favorablement à cette requête.

**Mme Jaquier** précise que la commission « sociale - accueil - culture - évènements », qui n'a pas pu utiliser tout son budget vu la pandémie, a pensé que cette action faisait partie du social. Il y a ainsi un montant d'environ Fr. 14'000.-, qui ne sera pas forcément entièrement utilisé, mis à disposition de ce beau projet. **Mme Jaquier** en profite pour féliciter les concepteurs de ces bons qui sont très beaux.

**M. Guyot** remercie la commission « sociale - accueil - culture - évènements » ainsi que le groupe de travail composé de Mme Monney et M. Rausis. Il précise que le design graphique a été réalisé par Mme Monney.

**M. Bodenmann** se demande s'il ne faudrait pas indiquer « FS » au lieu de « CHF » sur le bon ainsi qu'ajouter la valeur du bon en lettres.

**M. Guyot** répond que l'abréviation « CHF » est, sauf erreur, un standard monétaire international.

**Mme Hutin** aimerait savoir pour quelle raison il s'agit d'un bon non cumulable.

**M. Guyot** explique que l'idée est que la Mairie ne soit pas seule à apporter sa contribution.

**Mme Schlipf** demande si les personnes qui vont recevoir ces bons sont aussi celles qui sont sur la liste du plan COVID.

**M. Guyot** explique qu'il s'agit d'un bon de Fr. 20.- pour le ménage en entier. Cela signifie que les gens figurant sur la liste du plan COVID le recevront également.

**Le rapport de la commission « finances » du 6 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## 9. Résolutions

*M. Guyot préside à nouveau la séance.*

### a. Fondation EMS Mandement – Construction IEPA (ancienne cave de Genève)

**M. Van Loon** suggère qu'il soit ajouté à la fin du titre : « (parcelle 11245 de la commune de Satigny) ». Cela permettra de faciliter la consultation des archives par des tiers.

**M. Todesco** demande si les communes de Satigny et Russin se sont déjà prononcées.

**Mme Bovy** confirme que le Conseil municipal de Satigny a adopté la résolution en octobre et le Conseil municipal de la commune de Russin en novembre.

**Mme Vanoncini** aimerait savoir qui sont les représentants de la commune qui siègent dans cette fondation intercommunale.

**Mme Zoller** rappelle que le Conseil municipal a approuvé une délibération avec les membres présents de cette fondation intercommunale dont Mme Bovy qui représente la commune de Dardagny.

**Mme Bovy** précise que cette délibération prendra effet le 1<sup>er</sup> mars 2021. Jusqu'à présent, ce sont Mme Bellevaux, Mme Guyot, M. Carrara et Mme Chipier qui représentent la commune.

#### Résolution :

Vu le projet d'acte notarié établi par Me Antoine Anken, version au 28 septembre 2020, prévoyant une condition suspensive, soit l'obtention par la Fondation intercommunale des

communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, des décisions exécutoires permettant la démolition des bâtiments existants et la construction d'un bâtiment d'ici au 31 décembre 2022, ainsi qu'un droit d'emption accordé à cette dernière jusqu'au 31 mars 2023 pour garantir la réalisation de la vente si la condition est réalisée ;

Attendu que ni la Commune de Dardagny, ni la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ne sont soumises à un quelconque impôt dans le cadre de cette opération immobilière ;

Conformément aux articles 13 et 14 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, du 16 mars 2006 ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal

**D É C I D E**  
à la majorité simple

par 11 oui, 0 non et 2 abstention sur 13 conseillers municipaux présents à la séance,

1. d'autoriser la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées à acquérir la copropriété pour  $\frac{1}{4}$  de la parcelle 11245 de la commune de Satigny pour le prix de 369 225 F, propriété de la Commune de Satigny, selon l'acte notarié établi par M<sup>e</sup> Antoine Anken, version au 28 septembre 2020 ;
2. d'autoriser la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées à bénéficier d'un droit d'emption sur cet objet jusqu'au 31 mars 2023, et ce, parallèlement à la signature d'une promesse de vente en raison de la condition suspensive d'obtention des autorisations de réalisation du projet de ladite Fondation intercommunale non encore réalisée;
3. de charger la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, de verser le montant de 111 500 F à la Commune de Satigny, à titre de remboursement des frais de développement avancés par celle-ci dans le projet,
4. d'autoriser la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées à accepter l'engagement de constituer toutes les servitudes prévues par le projet, dont celle d'usage public, ainsi que toutes celles qui pourraient être imposées par les autorisations de construire nécessaires à la construction de tous les bâtiments prévus audit plan ;
5. de charger la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées de mettre en œuvre l'entier de l'opération définie dans la présente résolution et de signer pour la commune de Satigny tous les actes notariés, conventions et pièces relatifs à cette opération ;
6. de subordonner cette résolution à l'acceptation d'une résolution similaire par les communes de Satigny et Russin ;
7. de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à ces opérations vu le but d'utilité publique de celles-ci.

## **b. Fondation EMS Mandement – Désignation organe de contrôle et président**

**M. Todesco** se demande pourquoi avoir désigné Bonnefous Audit SA et non pas une entreprise de la région.

**Mme Bovy** explique que c'est une décision du conseil de fondation.

### Résolution :

Vu l'article 25 des statuts de la Fondation intercommunale de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées qui veut que l'organe de contrôle soit désigné par les conseils municipaux, en la personne d'une société fiduciaire ou d'un expert comptable diplômé ;

Conformément à l'article 16, alinéa 2 desdits statuts qui stipule que la désignation du président doit être approuvée par les Conseils municipaux des 3 communes ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal

### **D É C I D E** **à la majorité simple**

par 11 x oui, 2 x non et 0 x abstention sur 13 conseillers municipaux présents à la séance,

1. de désigner BONNEFOUS AUDIT SA, domicilié 24 rue du Cendrier à Genève, comme organe de contrôle de la Fondation intercommunale de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, pour l'exercice comptable 2020.
2. De nommer Monsieur André Tinguely en qualité de président du Conseil de fondation de la Fondation intercommunale de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées.

## **10. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG**

**Le président** rappelle qu'il existe un droit de recours pour les Conseils municipaux concernant les décisions de l'ACG. Il faut toutefois savoir que, si deux tiers des Conseils municipaux ou si un tiers des Conseils municipaux représentant 50 % de la population n'approuvent pas un projet, ils peuvent le rejeter. Ici, l'ACG a décidé d'allouer 1 million de francs de subvention d'investissement via le fonds intercommunal pour l'acquisition d'une halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Thônex et Chêne-Bourg.

**Le président** précise que le fonds intercommunal (FI) est un fonds qui contribue au financement de projets présentant un fort intérêt intercommunal. Il est alimenté par une contribution annuelle de toutes les communes et du canton. Le FI est doté de 23 millions de francs par année. Les contributions des communes sont calculées selon leur indice de capacité financière. Sur ces 23 millions de francs, 9 millions de francs servent à prendre en charge les intérêts des communes, notamment les intérêts financiers sur des investissements. Sur les 14 millions de francs restant, l'ACG peut décider d'attribuer un montant aux projets intercommunaux. Le soutien que voudrait donner l'ACG se justifie, dans ce cas, par le fait qu'il s'agit d'un équipement unique à Genève et bénéficiant à l'ensemble de la population du canton dans le cadre d'une collaboration intercommunale. **Le président** indique que le Conseil municipal doit maintenant avaliser ou non cette décision de l'ACG.

**M. Van Loon** précise, par rapport à l'utilité de ce fonds intercommunal, qu'il est, sauf erreur, également intervenu pour le financement de la crèche de Dardagny.

**Mme Zoller** précise que le fonds intercommunal intervient automatiquement en cas de création de nouvelles places de crèche. Ce n'est pas une décision qui peut faire l'objet d'une opposition des communes. Par contre, dans le cadre du championnat d'Europe de triathlon international, le FI était intervenu dans un cadre d'intercommunalité suite à une demande de financement qui avait été faite pour aider l'organisation de cette manifestation.

**La décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling est approuvée par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**

#### **11. Dossiers en cours : questions et remarques**

- **Mme Jaquier** signale que l'acquisition de la statue « Jeanne des vignes » est en cours. Elle comprend que c'est l'exécutif qui va maintenant prendre contact avec Mme Sylvie Ramu.

**Mme Bovy** confirme que l'exécutif va s'occuper de la suite du dossier.

**Mme Jaquier** note qu'il faut maintenant travailler sur le choix de l'emplacement où installer cette statue.

- **M. Rausis** aimerait savoir s'il est possible d'avoir un point de situation sur le CHAD et son toit.

**Mme Zoller** répond que l'exécutif attend un rendez-vous avec 3 entreprises pour rediscuter de ce dossier. La date du 19 janvier 2021 a été arrêtée, mais il manque encore la confirmation de la 3<sup>e</sup> entreprise.

- **Mme Vanoncini** note, concernant le dossier de la 5G, que la commune ferait valoir ses arguments dans le cadre des recours déposés respectivement par Swisscom et Sunrise. Elle demande si la commune peut se prononcer pour ou contre. Elle aimerait des précisions à ce sujet.

**Mme Bovy** signale que la commune, son exécutif actuel et, très certainement, son Conseil municipal actuel, s'opposent aux recours de Swisscom et de Sunrise. Concernant l'un des deux recours, la commune n'a pas une position très forte, mais son avocat va faire en sorte de faire valoir ses arguments, notamment le fait que l'exécutif actuel s'oppose à la 5G, sans mettre trop en évidence le préavis positif de la commune. En même temps, il faut être conscient que ce n'est pas un préavis communal qui fait le dossier. Concernant l'autre recours, il n'y a pas de préavis puisqu'il y a une enquête publique. D'après les renseignements donnés par le département, on n'a pas le résultat de l'enquête publique. **Mme Bovy** peut imaginer que l'enquête publique a fait en sorte que le département a refusé l'autorisation. Dans ce dossier, la commune est donc mieux placée. **Mme Bovy** précise que les observations du Conseil municipal figurent dans le dossier dont dispose l'avocat.

**Mme Monney** demande si l'actuel Conseil municipal aurait la possibilité de prendre position pour appuyer l'opposition de la commune.

**Mme Bovy** confirme que c'est la position de la commune. C'est bien pour cette raison que la défense des intérêts de la commune ont été confiés à Me Siegrist puisqu'il était déjà en charge du dossier de l'antenne Salt. Maintenant, il est évident que la commune va dire qu'elle est opposée à ces installations et qu'elle va soutenir le moratoire. Il faut quand même savoir que

Genève doit être le seul canton suisse à avoir un moratoire sur la 5G, ce qui soulève des discussions par rapport au droit fédéral. La commune peut ainsi dire qu'elle soutient le moratoire, mais celui-ci ne fait pas force de loi non plus.

## 12. Divers et propositions individuelles

- **Mme Schlipf** aimerait savoir s'il est toujours prévu d'offrir une soupe le 23 décembre.

**Mme Jaquier** signale qu'il y avait en effet la volonté d'organiser quelque chose d'un peu plus festif au local des pompiers et de pouvoir regrouper les gens pour leur souhaiter de bonnes fêtes. Il faut encore attendre de savoir quelles sont les prochaines décisions qui seront prises par rapport à la situation sanitaire, mais cet événement ne va certainement pas pouvoir être organisé. Toutefois, il y aura le rendez-vous habituel pour le plan COVID. Cela sera ainsi ouvert pour les personnes qui viennent déposer ou prendre des aliments.

- **M. Guyot** demande si M. Van Loon souhaite participer au voyage de fin de législature

**M. Van Loon** confirme qu'il souhaite participer au voyage de fin de législature.

- **M. Ramu** demande si on connaît déjà le nom de la personne qui va remplacer Monsieur Genecand au Conseil municipal.

**Le président** répond qu'il s'agit, sauf erreur, de Mme Theresa Anacleto.

**Mme Bovy** précise que c'est le service des votations qui approche le premier vint-ensuite pour savoir s'il accepte le mandat. S'il répond favorablement, le dossier suit son cours.

- **Mme Zoller, Mme Bovy et Mme Hutin Zumbach** souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année aux conseillers municipaux.
- **Le président** conclut la séance en citant Honoré de Balzac : « les statues semblaient animées et les hommes paraissaient pétrifiés. Ça et là des yeux brillaient dans le creux des piliers. La pierre jetait des regards. Les marbres parlaient. Les voûtes répétaient des soupirs. L'édifice entier était doué de vie. ». **Le président** remercie les conseillers municipaux et l'exécutif pour leur travail. Il leur souhaite ainsi qu'à tous les communiens de très belles fêtes de fin d'année.

*La séance est levée à 21h54*

Le Président



Julien Guyot

Une Conseillère municipale



Tracy Monney

Le secrétaire



Roger Wyss